

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU DE REUNION du MARDI 4 MAI 2021

LHERBRET Philippe Président CGT	COTE Jérôme Vice-Président Délégué CGT	ARNAUD Richard Trésorier Général CGT	BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint FO	BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT	MOUNIER Ludovic 2 ^{ème} Vice-Président CFDT
MAHINC Michel 3 ^{ème} Vice-Président EXCUSE FO	BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président CFE	DEVIGNAT Pascal 5 ^{ème} Vice-Président CFDT	LOISEAU Simon Secrétaire Général CGT	BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE	ARNAUD Christophe CGT
AZAG Djamila CFDT	CHARDIGNY Annick CFDT	CHAVANNE Marc CFDT	CLERVAUX Laetitia CGT	COULON Yves-Marie CFDT	DEPALLE Simon CGT
DEVIDAL Philippe CGT	GIDROL Joselyne CFDT	MARTIN Stéphane FO	MATHIEU Sandrine EXCUSEE CGT	TISSOT Albert CGT	VELTRI Isabelle CFDT

CGT : 10 / 11

CFDT : 8 / 8

FO : 2 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 22 membres présents à l'ouverture de la séance.

INVITE PRESENT : M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet territoire R.A.L.

Ouverture de la séance à : 8h35

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : Approbation du Compte-Rendu du CA du 25 mars 2021

Point n° 2 : Conditions de transmission des fichiers bénéficiaires aux OS
(Protocole d'accord local ci-joint)

Point n° 3 : Dossiers immobiliers

Point n° 4 : Validation des conventions de mise à disposition des salles (documents ci-joints)

Point n° 5 : Suivi budgétaire (document ci-joint)

Point n° 6 : Vacation Assistante Sociale

Point n° 7 : Elections de SLVie

Point n° 8 : Divers

Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS Loire ouvre la séance.

En préambule de réunion, il remercie les membres présents et indique que M. Farid BETTAHAR est absent car en congés. Sandrine MATHIEU et Michel MAHINC sont excusés car retenus par d'autres obligations.

Le Président propose de commencer la séance par l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration (25/03/2021)

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 25/03/2021

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/03/2021				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	8	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**POINT N° 2 : CONDITIONS DE TRANSMISSION DES FICHIERS BÉNÉFICIAIRES
AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**



Protocole_accord_0
S locales.pdf

Le protocole d'accord a préalablement été transmis avec la convocation au présent CA à tous les administrateurs.

Philippe LHERBRET – Président explique qu'il s'agit du même protocole que celui signé en 2012 entre la CMCAS et les organisations syndicales représentatives.

Les présidents de CMCAS ont été relancés par le Comité de Coordination le 29/03/2021 au sujet de ce protocole et la diffusion des informations des bénéficiaires aux OS. Il apparaît, qu'en aucun cas, les CMCAS ne doivent communiquer les adresses mail et téléphone des ouvriers ; peuvent être communiqués seulement : les civilités, noms, prénoms, adresses postales des OD des IEG. Il semblerait qu'il y ait eu un rappel de la CNIL concernant la diffusion de ces informations confidentielles.

Explications du document « Protocole d'accord » général : le fichier peut être transmis (sous format papier seul : listing ou un jeu d'étiquettes) ; exceptionnellement sous format informatique mais uniquement à un professionnel de la communication ; dans ce cas, le fichier est obligatoirement transmis directement à ce professionnel, à une adresse sécurisée. L'organisation syndicale prend la responsabilité du traitement du fichier dès qu'il lui est envoyé, ceci vis-à-vis de la CNIL.

Le Président explique le principe de l'édition d'étiquettes (2 jeux d'étiquettes par an seulement) ou versions papier.

Les OD peuvent s'opposer à la transmission aux OS de leurs coordonnées. Il sera envoyé prochainement à l'ensemble des OD, un message dans ce sens, pour leur proposer de s'opposer à la transmission de leurs données personnelles (information via le journal ENCAS 42).

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur ce protocole qui sera signé par l'ensemble des OS.

Intervention de Pascal DEVIGNAT (CFDT) : lors des précédentes élections, on leur avait fourni un fichier papier au format des étiquettes. Ils avaient alors acheté des étiquettes pour impression du fichier dessus. Cela avait très bien fonctionné.

Le Président propose aux administrateurs de valider le protocole d'accord local. Ce document sera établi en doubles exemplaires, envoyés à chaque OS pour signature ; un exemplaire devra être retourné à la CMCAS Loire.

Georges BOUVIER (CFE) : qui signe le protocole au niveau syndical ?

Le Président : le responsable syndical au niveau de la Loire.

Le Président demande à chaque OS s'ils sont d'accord sur le contenu du protocole d'accord qu'elles devront compléter, signer et retourner à la CMCAS Loire ?

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ACCORD LOCAL POUR LA TRANSMISSION DES FICHIERS BENEFICIAIRES				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION			2	
POUR	10	8		2

Approuvé à la majorité des membres présents.

POINT N° 3 : DOSSIERS IMMOBILIERS

- **CUZIEU**

Les visites continuent. Cependant, le Président a rappelé à l'ordre les personnes en charge de ces visites, car il a été constaté que des portes, volets restent ouverts après visites.

Précision au niveau de la sécurisation des locaux (portes des caves soudées, volets...) pour éviter toute intrusion (travaux réalisés par les élus).

Rappel de la date de vente : 30 juin à 16h00.

- **ST-JULIEN**

Nous sommes toujours dans le processus d'acquisition des locaux St-JULIEN à St-Chamond, à hauteur de 35000 €.

Le service juridique de la CCAS a été interpellé afin d'avoir leur avis au sujet de la proposition de bail transmise par ENGIE et de la validité des articles.

Plusieurs commentaires ont été faits à la suite à M. DELABRE (ENGIE) et nous attendons leurs retours concernant d'éventuelles modifications demandées.

- **LE TRANSVAL**

Les travaux à proprement dits sont terminés.

Nous équipons les locaux administratifs ; installation de 3 postes informatique.

Des vacances des TCP et ASS sont prévues ainsi que l'activité du correspondant qui aura son bureau sur place.

- **LE CIVIER**

Problème de fermeture du portail. Explication du Président concernant les intrusions et la casse de la serrure.

Un devis avait été demandé à un métallier pour remise en état. Nous devons le relancer pour intervention.

Intervention d'Isabelle VELTRI : les wc sont en mauvais état.

Le Président : divers travaux ont été réalisés ; il rappelle la diminution de budget de 22,6% et la difficulté des fins de mois.

POINT N° 4 : VALIDATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES


Convention 2021
MISE A DISPO DE SA


Convention 2021
MISE A DISPO DE SA

Le Président - Philippe LHERBRET indique que lors du précédent CA, les administrateurs avaient étudié ensemble les 2 propositions de conventions remises à jour pour la mise à dispositions des salles de la CMCAS Loire ; il avait été demandé quelques corrections des 2 textes. Les 2 versions définitives ont été envoyées aux administrateurs avec la convocation au présent CA, qui ont dû les étudier lors de leur réunion de préparation du CA.

Le Président laisse la parole à Richard ARNAUD : les demandes de corrections ont été apportées sur les 2 conventions : capacité des salles, adresses locaux.

Sans question ou autres commentaires des administrateurs, Richard ARNAUD propose la mise au vote pour l'acceptation des 2 conventions mises à jour.

MISE EN APPLICATION DES 2 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AUX BENEFICIAIRES OD aux ORGANISATIONS INTERNES A LA CMCAS et ORGANISATIONS SYNDICALES DES I.E.G.				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	8	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Commentaire du Président – Philippe LHERBRET : les 2 conventions étant validées par les membres du Conseil d'Administration, elles sont mises en application dès à présent pour les prochaines demandes de locations de salles.

POINT N° 5 : SUIVI BUDGETAIRE

Le Président – Philippe LHERBRET laisse la parole à Richard ARNAUD – Trésorier Général.

Le suivi budgétaire n'a guère évolué depuis le précédent CA en raison du peu d'activités depuis.

Le budget complémentaire n'apparaîtra que fin juin, à l'issue de l'Assemblée Générale du 17 juin prochain.

Le Président : sur le suivi budgétaire, les séjours annulés ont été signalés par une croix rouge.

Le trésorier demande si quelqu'un a une question au sujet du suivi budgétaire ? Aucune question.

POINT N° 6 : VACATIONS ASSISTANTE SOCIALE

A la demande de la Commission Santé Solidarité (fin 2019), la CMCAS Loire a pris contact avec 2 organismes afin d'organiser des vacances d'assistantes sociales, tout comme pour les vacances CAMIEG à l'heure actuelle.

Le Président rappelle que pour les :

OD Actifs : droit à une assistante sociale des I.E.G.

OD Inactifs : ce droit est supprimé.

L'idée est de mettre en place des vacances d'une assistante sociale (organisme extérieur) afin de répondre à la demande des inactifs (66% de nos bénéficiaires).

2 sociétés ont été contactées :

ACTIS : groupe national ; il a fallu les relancer plusieurs fois pour obtenir un devis et quelques renseignements = 9599,20 € HT/an (hors juillet/août)

CENTRE FOREZIEN INTER ENTREPRISES (entreprise Stéphanoise) forfait = 5790 € HT annuel sur 12 mois (juillet/août compris).

Le Président propose aux administrateurs de prendre un engagement avec le CENTRE FOREZIEN dans un premier temps.

Joselyne GIDROL : est-ce qu'ils se déplaceront chez les bénéficiaires ?

Le Président : la question sera posée à l'organisme.

Marc CHAVANNE : pose la question de l'utilité de la mise en place de ces vacances ?

Le Président propose de refaire le point avec la Présidente de la Commission Santé Solidarité.

Intervention de Djamilia AZAG (membre de la Commission Santé Solidarité) pour quelques informations.

Le Président propose aux membres de demander plus d'explications à la Commission Santé Solidarité et de remettre le sujet à l'ordre du jour du prochain CA de juillet.

Etude à réaliser lors de la prochaine Commission de la Santé Solidarité sur le nombre de dossiers ? Objet ? Temps passé ? Dossier à transmettre à une ASS ?

Suspension de la séance à 9h55.

Reprise de séance à 10h15.

POINT N° 7 : ELECTIONS DE SLVie

La parole est laissée à Simon LOISEAU – Secrétaire Général, en charge du dossier « Elections de SLVie ».

Celui-ci indique aux administrateurs un problème rencontré au niveau de l'extraction : tous les OD ont été listés alors que les PENSIONS DE REVERSION et les ORPHELINS n'auraient pas dû y figurer étant donné qu'ils n'ont pas droit de vote pour ces élections de SLVie.

Nous avons demandé au Territoire une nouvelle extraction des pensions de réversion et orphelins, de manière à les répertorier sur la première extraction des OD. Ce travail a été fait. Cependant, ces personnes ont reçu leur matériel de vote et il faudra écarter leurs enveloppes lors du dépouillement.

Autre problème, certains bénéficiaires n'ont pas reçu leur matériel de vote. Après recherches, il s'avère que les personnes en NPAI n'ont pas été listées (faute d'avoir répondu à une demande de précision d'adresse faite par les Techniciens Conseil et Promotion de la CMCAS Loire).

A chaque fois que nous avons eu l'information de la non réception du matériel de vote, le nécessaire a été fait de suite pour un envoi au bénéficiaire par Docapost.

A noter, à ce jour Docapost n'est plus en mesure d'envoyer de nouveaux matériels de vote en raison du délai retour des votes.

Débat sur le fait que certains OD qui n'ont pas reçu d'enveloppes de votes dans le matériel envoyé ont proposé d'envoyer une enveloppe blanche, marquée « bleu » ou « jaune » afin de pouvoir voter dans les délais.

Simon LOISEAU pose la question aux administrateurs : «est-ce que nous acceptons de recevoir des enveloppes blanches, à la place des enveloppes bleues ou jaunes règlementaires ? »

Suspension de séance à 10h25 à la demande des OS CFDT et CGT.

Reprise de séance à 10h35

Joselyne GIDROL (CFDT) : il n'y a pas de problème de la part de leur OS sur la question de la réception d'enveloppes blanches, exceptionnellement.

Simon LOISEAU fait lecture du règlement des élections concernant le retour des enveloppes (« sans marquage »).Ce qui lui pose problème, c'est le fait de connaître au moins 3 personnes dans le cas.

Rappel également, sur le fait que les OD pouvaient voter dès réception des éléments de vote. Ils pouvaient donc le faire de suite étant donné les délais de retour.

Exemple est donné d'une personne, responsable au sein d'une SLVie qui n'a pas reçu ses éléments de vote, alors qu'il habite à la même adresse depuis 10 ans. Cette personne est pénalisée par la CCAS car il n'est pas sur la liste de diffusion.

Simon LOISEAU propose de mettre au vote la décision d'accepter ou non des enveloppes blanches.

**ACCORD DES ADMINISTRATEURS DE LA CMCAS LOIRE
 POUR QUE LES OD N'AYANT PAS RECU
 LEURS ENVELOPPES DE VOTES BLEUES ET JAUNES
 UTILISENT POUR LEURS VOTES DES ENVELOPPES BLANCHES
 ESTAMPILLEES « BLEU » ou « JAUNE »**

	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE	10			2
ABSTENTION				
POUR		8	2	

Refusé à la majorité des membres présents.

Décision suite au vote : les enveloppes blanches sont refusées pour le vote.

A la suite du vote, Simon LOISEAU demande aux administrateurs de désigner 2 ou 3 personnes de chaque OS afin d'assister et d'aider au dépouillement des bulletins de votes, le vendredi 7 mai au stade Civier.

*Suspension de séance à 10h50 à la demande de la CFDT.
 Reprise de séance à 11h00*

Pascal DEVIGNAT (CFDT) : propose de décaler la date limite de vote afin de permettre l'envoi des documents de vote aux personnes qui n'ont pas reçu les éléments.

Simon LOISEAU : explique le règlement des élections signé par les OS. Repousser la date limite de vote engendrera un coût supplémentaire par DOCAPOST.

Marc CHAVANNE : souligne un problème de dysfonctionnement et de sincérité ; un manque de professionnalisme dans l'organisation des élections.

Simon LOISEAU : rappelle que depuis le mois d'octobre 2020, les TCP ont fait un gros travail de mise à jour des fichiers. Explications quant au travail de préparation des listes et de la mauvaise volonté de certains bénéficiaires pour communiquer leurs éléments.

*Suspension de séance à 11h20 à la demande de la CGT
 Reprise de séance à 11h25*

Simon LOISEAU : l'OS CGT considère qu'il y a un règlement électoral et un engagement pris avec DOCAPOST. Cependant, la CGT comprend la position de la CFDT. La CGT souhaite que l'élection reste en l'état.

Marc CHAVANNE : le problème d'organisation de l'élection (M. CHAVANNE n'a pas reçu les enveloppes bleu et jaune dans ses éléments de vote) remet en cause son droit inaliénable de voter.

Simon LOISEAU indique qu'il fait le nécessaire de suite afin que les éléments de vote soient envoyés à M. CHAVANNE par DOCAPOST.

Départ de Stéphane MARTIN à 11h40 (FO).

Le nombre de votants passe alors à 21 membres au lieu de 22 précédemment.

A la suite de divers échanges, Simon LOISEAU note le nom des candidats au dépouillement des bulletins de votes, pour les différentes OS :

- CFDT : Joselyne GIDROL et Yves Marie COULON
- FO : Jean-Luc BOUCHET et Nicolas DAUPHIN
- CGT : Thierry FAUX et Christophe ARNAUD
- CFE : Georges BOUVIER et Laurent BOUILLET

Le Président - Philippe LHERBRET rappelle que le bureau de dépouillement est ouvert à tous les bénéficiaires, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

POINT N° 8 : DIVERS

- **RE OUVERTURE DE L'ACCUEIL AUX BENEFICIAIRES**

La CMCAS a été sollicitée par le Directeur Inter Territoire pour la ré ouverture de l'accueil physique aux bénéficiaires : il a été décidé une ré ouverture le mardi 18 mai (mardi et jeudi), dans les mêmes conditions sanitaires qu'il y a 6 semaines.

C'est une bonne nouvelle pour les bénéficiaires. Une communication va partir à leur attention dans les jours qui viennent.

- **Rappel de la date d'AG de la CMCAS : le 17 juin.**

- **Une AG extraordinaire sera également programmée : pour l'acquisition de ST-JULIEN.**

- **VALIDATION DES RESULTATS DES ELECTIONS SLVie EN BUREAU**

Intervention de Simon LOISEAU : les résultats des élections des SLVie doivent être validés en CA. Le prochain ayant lieu le 1^{er} juillet, les résultats interviendront après l'AG du 17 juin, ce qui peut poser un problème pour la représentation des délégués à l'AG : ancienne mandature ou nouvelle ?

Simon LOISEAU propose de transformer le BUREAU du 8/06 en CA extraordinaire pour validation des résultats des élections des SLVie ; les délégués nouvellement nommés pourraient ainsi siéger à l'AG du 17 juin.

Simon LOISEAU propose également un vote via DOODLE : chacun des administrateurs donnerait ainsi son avis électronique et les résultats seraient validés lors du BUREAU du 8 Juin.

VOTE POUR VALIDATION PAR LES ADMINISTRATEURS AU MOYEN DE DOODLE ET VALIDATION DES RESULTATS PAR LES MEMBRES DU BUREAU DU 8 JUIN				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	8	1	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Départ d'un administrateur : M. Yves-Marie COULON (CFDT).
Le nombre de votants passe alors à 20 au lieu de 21 précédemment.

Les nouveaux délégués de SLVie seront donc présents lors de l'AG du 17 juin.

- **HEURES DE DETACHEMENTS POUR NOUVEAUX ELUS**

Question d'Isabelle VELTRI : concernant les heures de détachement. Comment doivent faire les personnes déléguées qui n'ont pas d'heures de détachement ?

Simon LOISEAU : les nouveaux délégués doivent avoir un détachement de leurs syndicats.

Isabelle VELTRI fait lecture en réponse, d'un texte indiquant : «un pot d'heures dans la maille démocratique pour les AG de CMCAS».

Le Président - Philippe LHERBRET explique qu'il n'existe pas de pot d'heures. Il rappelle que la CMCAS a perdu un certain nombre d'heures de délégation cette année. Les délégués nouvellement nommés devront utiliser des heures syndicales.

Intervention de Jean-Luc BOUCHET : comment détacher des personnes nouvellement élues (délégués) notamment les actifs ? Le délai paraît court entre la date de convocation et la demande de détachement à prévoir.

Réponse du Président : dès les résultats des résultats, chaque OS devra anticiper les demandes de détachements.

- **AG CMCAS**

Pour la Commission de Contrôle Financier 2022, les OS doivent réfléchir à de nouvelles candidatures à proposer, qui intégreront la Commission de Contrôle Financier.

- **CARTES MULTI ACTIVITES**

Intervention de Richard ARNAUD : il avait été prévu que si les activités reprenaient, on remettrait en place la carte multi-activité ou bien qu'on la ferait intervenir à partir de septembre 2021 seulement.

Richard ARNAUD demande leur avis aux administrateurs.

MISE EN PLACE DES CARTES MULTI ACTIVITES A PARTIR DU 01/09/2021 ET JUSQU'AU 30/08/2022				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	7	1	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **FORUM DES ACTIVITES**

Le Président - Philippe LHERBRET explique l'idée proposée. Un forum des activités permettrait de faire découvrir aux bénéficiaires, l'ensemble des activités de la CMCAS : ensemble des sections représentées. On en profiterait pour faire une expo sur les colonies et les 75 ans des Activités Sociales.

Dates prévues d'organisation : VENDREDI 17 et SAMEDI 18 SEPTEMBRE au Stade CIVIER

- **KARTING DE ROANNE**

Richard ARNAUD – Trésorier Général explique que l'activité n'a pas retourné dans les délais sa demande de budget 2021 = 450 € sollicités ; il propose la mise au vote aux administrateurs, pour l'intégration de cette ligne de budget :

CREATION D'UNE LIGNE BUDGETAIRE « KARTING DE ROANNE » 2021 POUR UN MONTANT DE 450 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION		1		
POUR	10	2	1	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

- **RESERVATION SALLES POUR PREPA CA**

Intervention d'Isabelle VELTRI : pour leurs 2 dernières réunions de prépa CFDT : 2 réservations de salle n'ont pas été possibles à la CMCAS car la salle de réunion était déjà réservée par l'OS CGT pour leur propre prépa ; la CFDT souhaite qu'il y ait un roulement.

Le Président en prend acte et remercie les membres du conseil pour leur présence.

FIN DE SEANCE : 12h20

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE JEUDI 1^{er} JUILLET 2021
(Lieu : stade CIVIER)

Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET



Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU

